



Chers amis,

Alors que de la Sologne au Perche les chasseurs de Grand Gibier vont pouvoir remiser pour quelques mois leurs armes et leurs munitions, ce sont d'autres bruits de bottes et d'armes encore bien plus terribles qui résonnent à notre porte !

Nous avons tous en tête, ces Images dérisoires de patriotes ukrainiens, armés d'une carabine de chasse ou d'un bon vieux calibre 12, voulant faire obstacle aux missiles et autres bombes dévastatrices, dirigés à l'aveugle par un irresponsable que la folie gagne peu à peu...

La fameuse PPA que l'on croyait à l'autre bout de l'Allemagne, vient frapper à moins de 80km de la frontière italienne, soignons très, très vigilant... Nous ne connaissons donc pas notre bonheur, où nos seules préoccupations de chasseur concernent le choix de la bonne munition sans plomb, le défrichage des subtilités du SIA ou le renouvellement du Conseil d'Administration de la FDC 41; Pour tout cela votre association reste mobilisée à vos côtés !

Le printemps 2022, sera, je l'espère très fortement, l'occasion de se revoir « sans les masques » ! Les occasions sont là. Echangeons, rencontrons-nous, partageons ces bons moments « associatifs ». Avec son fameux « *Carpe Diem* », Horace nous incite à « *profiter de l'instant présent* ». Qu'il en soit ainsi avec vos proches et surtout avec notre passion pour la Nature et l'amour du Grand Gibier qui nous anime...

Philippe LAVALLART, Président ADCGG 41

Le S.I.A... des réponses à vos questions

L'enregistrement des armes, qu'elles soient professionnelles, sportives, de collection ou de chasse a toujours existé. Ce qui change en 2022, c'est son nom SIA (Système d'Information des Armes) au lieu d'AGRIPPA, mais surtout, son mode d'enregistrement, désormais informatisé. Depuis le 8 février, la plateforme en ligne a été ouverte aux chasseurs.

Quelles sont vos obligations ? Les questions essentielles ont été brossées ci-après.

Pourquoi le SIA ?

Le Système d'Information des Armes ou SIA a pour objet de répertorier toutes les armes en circulation sur le territoire français, mais aussi de simplifier les démarches administratives (édition de sa carte européenne d'arme à feu ou de collectionneur par exemple) et de sécuriser les données avec un lien sur le FINADIA (fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes). Ces formalités existaient déjà sous format papier dans le vieux fichier AGRIPPA mais les exigences de traçabilité des armes sont désormais optimisées à l'aide du SIA.

Qui est concerné ?

Le SIA concerne les 5 millions de détenteurs d'armes à feu en France, comprenant les chasseurs, les licenciés sportifs, les clubs et associations ainsi que les professionnels (policiers, armuriers, etc.) et les non licenciés (héritiers par exemple).



Le SIA, véritable « râtelier » numérique

S.I.A suite

Comment créer mon compte personnel ?

Pour créer votre compte personnel « chasseur », vous devez obligatoirement posséder une adresse email. Sur la plateforme en ligne, vous renseignez vos nom, prénoms et coordonnées mais aussi, les numéros de série et la référence du registre de vos armes. Un justificatif de domicile, une copie de votre carte d'identité et de votre permis de chasser vous seront également réclamés. En cas de déménagement, vous devrez systématiquement réactualiser votre compte. Idem en cas de perte ou de vol de votre arme. Lorsque votre compte sera créé, vous recevrez un numéro SIA, un numéro personnel qui sera à communiquer à votre armurier à chaque réparation ou vente.

Quelles armes de chasse dois-je déclarer ?

Toutes les armes de chasse doivent obligatoirement être saisies dans le SIA, exceptés les armes à canon lisse à un coup par canon, acquises avant le 1er décembre 2011. Toute fois, il est conseillé de les déclarer également sur son compte personnel.

Désormais les héritiers qui souhaitent conserver les armes de leurs défunts, peuvent également le faire simplement en déclarant ces armes sur le SIA, dans un compte détenteur non licencié. Cela est possible, même s'ils n'ont pas de permis de chasser, ni de licence de tir.

Quelles sont les échéances ?

Les chasseurs ont jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour créer leurs comptes en ligne. Une fois le compte créé, ils bénéficient d'un délai maximum de 6 mois pour procéder à la mise à jour de leur râtelier numérique. Au-delà du 1^{er} juillet 2023, la Préfecture entrera en contact par courrier avec les retardataires pour leur proposer un accompagnement. Ensuite, des poursuites pourraient être engagées envers les récalcitrants allant de l'interdiction de vente ou d'acquisition... jusqu'à la saisie des armes;

Pour créer votre compte SIA et pour en savoir plus:

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>



Enquête ANCGG Efficacité des Munitions

Nous avons dans notre dernier numéros du Volcelest, largement évoqué la nouvelle enquête sur l'efficacité des munitions, avec ou sans plomb, destinés au grand gibier. Il est à noter que tous les chasseurs peuvent participer à cette enquête, adhérents ou pas. **Mais seuls les adhérents peuvent renseigner le formulaire numérique.** Cette enquête concerne les animaux prélevés ou blessés.

Les premiers retours des fiches enregistrées, ne semblent pas avoir beaucoup mobilisé les chasseurs de notre département !

Je ne doute pas un instant que pourtant ils soient « efficaces » dans leurs tirs et je souhaite que la mobilisation s'amplifie... ! Profitons de ces quelques mois de « repos cynégétique » pour remplir ces fiches.

Regardez vos boites mails, des rappels vous parviendront



Fête des Associations Cynégétiques Spécialisées

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 MAI

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Venez rencontrer les associations cynégétiques du département et participer à un week-end festif ! Au programme : animations nature, tir à l'arc, trompes de chasse, tombola, concours photos, randonnée le dimanche matin, etc.

> **Buvette sur place**

> **Horaires : samedi 14h30-18h / dimanche 7h30-12h**

> **Lieu : Maison de la Chasse et de la Nature**



Brevet Grand Gibier 2022

Pour des raisons internes à notre association, l'ADCGG 41 n'organisera pas de Brevet Grand Gibier en 2022...

Mettez ce temps à profit pour parfaire vos connaissances avec le livre « **Le Grand Gibier** » (éd du Gerfaut) véritable Bible du Chasseur de Grand Gibier... RDV en 2023 !

Renseignements: Patrick Maréchalle 06 76 89 96 54
patrick.marechalle935@orange.fr

Dépliant sur la connaissance du Grand Gibier

Nous l'avions annoncé depuis de nombreux mois et nous avons le plaisir de vous annoncer « enfin » la sortie de notre nouveau dépliant sur la connaissance du Grand Gibier.

Réalisé à l'instar des autres associations départementales de Grand Gibier frontalières au département et fruit d'un partenariat avec la FDC 41, nous espérons que notre nouveau dépliant rejoindra rapidement les poches des chasseurs de Grand Gibier de Loir-et-Cher...

Vous avez pu en avoir déjà quelques exemplaires, mais l'annulation de l'exposition annuelle des trophées nous empêche une « large distribution » ! **Cependant vous pourrez venir vous rattraper lors de la fête des associations cynégétiques spécialisées...**

On compte sur vous ! Rendez-vous sur notre stand...



Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant aux séances de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4

(plusieurs bonnes réponses possibles par question)

1 Ce « miroir » a été laissé par un oiseau chassable, lequel :

- A : Bécassine
- B : Vanneau
- C : Bécasse
- D : Perdrix



2 Les fruits de l'Erable , se nomment :

- A : Des faînes
- B : Des samares
- C : Des akènes
- D : Des gousses



3 Quel pourcentage de feuillus, occupe la Forêt Française ?

- A 35 %
- B: 50 %
- C: 70 %



Agenda

Ces dates sont données sous réserves de l'évolution de la pandémie Covid 19

25-28 mars 2022 : Salon de la Chasse et de la faune sauvage à Mantes-la-Jolie

22 avril 2022 : Assemblée Générale de la FDC 41 à Vineuil

14-15 mai 2022: Fêtes des associations à Montrieux en Sologne

17 au 19 juin 2022 : Game Fair à Lamotte-Beuvron



Chasse...

Forêt de Meslay, à 5 mn de Vendôme, 450 ha de bois privé

Recherche une dizaine de chasseurs pour compléter nouveau groupe d'actionnaires.

10 chasses du samedi

40 bracelets chevreuils, sangliers occasionnels (10/an)

Action 1 300 €,

1/2 action 650 €

Repas non compris.

Renseignements

Patrice Goubily 07 70 31 41 94

patrice.goubily@gmail.com

ANCGG 1950-2020

70 ans de gestion du Grand Gibier et de formation des chasseurs (suite du n°48 du Volcelest)

L'ANCGG vient de fêter ses 70 ans ! La crise sanitaire n'a pas permis de fêter dignement cet anniversaire, mais nous revenons sur les principaux faits à mettre à l'actif de l'ANCGG.

1980 : L'ANCGG qui a toujours promu la recherche du grand gibier blessé, participe activement à la création de l'UNUCR

1982 : L'ANCGG est présente à un nouveau salon de la Chasse... Le Game Fair ! : Depuis elle est présente chaque année avec un stand toujours fort remarqué

1987 : L'ANCGG est agréée au titre de la Protection de la Nature (loi de 1976)

1989 : Plan de chasse obligatoire pour le chamois et l'isard

1990 : Parution chez Hatier du livre « Le Grand Gibier », ouvrage collectif coordonné par Guy Bonnet. Il demeure une référence en la matière.

1991 : Création du Brevet Grand Gibier. 1ère session à Verdun.

1993 : Instauration du timbre grand gibier national

1998 : Publication de la brochure « Gérer le cerf ». L'ANCGG propose un plan de chasse qualitatif pour respecter l'équilibre des sexes et des classes d'âge.

Suite de la « saga » ANCGG dans le prochain N° du Volcelest.

Très rare cas de chevreuil « hermaphrodite », prélevé sur la commune de Sambin...

Remerciements à notre secrétaire Patrick Maréchalle, pour la prise de vues de ce chevreuil « mi-chevrette, mi-brocard » ...

Les attributs sexuels des deux sexes sont bien visibles... Fort heureusement le bracelet chevreuil est « indifférencié » sur le 41, imaginez l'embarras du chasseur devant la pose d'un bracelet « sexé » !!



Réponses au
quizz Brevet
Grand Gibier p3

1/C 2/B 3/C

ADCGG41

Président

Philippe LAVALLART

40 Grande Rue

41 500 Lestiu

Téléphone 06 08 10 10 24

philippe.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web www.ancgg.org/ad41

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

Adhésion pour l'année 2022 à l'association ADCGG 4120 €

Adhésion 2022 + abonnement à la revue Grande Faune.....50 €

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Bernard MEZIERES, 63 rue Masséna 45240 La Ferté Saint Aubin 0607704086 mezieresbernard@yahoo.fr